



Demande d'asile au Royaume-Uni : entretien d'asile consacré aux questions de fond

L'entretien d'asile, ou l'entretien consacré aux questions de fond, désigne l'entretien au cours duquel un interrogateur du Bureau de l'Intérieur (département du gouvernement britannique chargé des demandes d'asile) vous posera des questions détaillées sur les raisons de votre demande d'asile.

Vous devrez expliquer les raisons pour lesquelles vous avez dû fuir votre pays ainsi que la raison pour laquelle votre retour chez vous (même dans une autre région de votre pays) est dangereux pour vous.

Cet entretien pourrait se révéler très long, difficile et traumatisant et pourrait constituer la partie la plus importante de votre demande d'asile.

L'entretien d'asile peut durer plusieurs heures et de nombreuses questions vous seront posées. Les mêmes questions peuvent vous être posées plusieurs fois et de différentes manières.

Certaines questions vous seront posées auxquelles il vous sera probablement difficile de répondre.

Soyez préparé

Réfléchissez à toutes les informations importantes que vous devriez mentionner au Bureau de l'Intérieur. Il peut être judicieux de s'exercer avec un ami au préalable. Ils peuvent vouloir relever des choses qui ne leur semblent pas claires. Rappelez-vous, la personne du Bureau de l'Intérieur qui vous interrogera peut ne connaître que très peu de choses sur votre pays.

Vous devez demander que votre entretien d'asile fasse l'objet d'un enregistrement audio. Faites votre demande par écrit, 24 heures au moins avant le jour de votre entretien (ou trois jours avant, si vous êtes détenu). Si vous avez un avocat, vous devez lui demander d'écrire cette lettre pour vous.

L'enregistrement audio de votre entretien est important, car, si le Bureau de l'Intérieur refuse votre demande d'asile en raison d'un fait que vous ne pensez pas avoir dit ou signifié, l'enregistrement sera le seul moyen de le prouver.

Assurez-vous de savoir où se déroulera l'entretien et comment vous y rendre.



Vous avez le droit de formuler une demande pour un homme ou une femme interrogateur, et également de demander un homme ou une femme interprète. Faites cette demande le plus tôt possible.

Si vous avez un avocat, assurez-vous de l'avoir informé de votre entretien. Si vous avez des questions au sujet de l'entretien, vous pouvez les lui poser. Si vous avez des éléments de preuve (par exemple, des documents) que vous souhaitez remettre au Bureau de l'Intérieur pour appuyer votre demande d'asile, veillez à les vérifier avec votre avocat, au préalable.

Pendant l'entretien

L'entretien se déroule habituellement dans une petite pièce avec un bureau et des chaises. Seront présents dans la pièce, vous-même, l'interrogateur officiel du Bureau de l'Intérieur ainsi que l'interprète officiel du Bureau de l'intérieur (si besoin). Si vous êtes un adulte, votre avocat n'assistera pas à l'entretien.

Lorsque vous répondrez aux questions (de l'interrogateur) du Bureau de l'intérieur, il vous sera nécessaire d'être très précis, de donner le plus de détails possible et d'essayer de ne pas oublier de mentionner toutes les données importantes.

Soyez préparé au fait de ne pas être cru. L'interrogateur du Bureau de l'Intérieur peut même déclarer lors de l'entretien qu'il ne vous croit pas (s'il ne le dit pas lors de l'entretien, il est fort probable qu'il l'écrive dans la lettre de refus de votre demande d'asile).

Si vous ne vous sentez pas bien pendant l'interrogatoire, si vous êtes fatigué ou bouleversé par le fait de penser à ce qui vous est arrivé, mentionnez tout ceci à votre interrogateur.

N'hésitez pas, si nécessaire, à demander une pause pendant l'entretien – c'est votre droit, n'ayez pas peur de le demander.

Si vous pensez qu'il y a un problème avec les services de l'interprétation, dites-le le plus tôt possible et demandez à ce que cela soit mentionné dans le compte rendu de l'entretien.



À l'issue de l'entretien

Veillez à ce qu'une copie de l'enregistrement audio de cet entretien, ainsi que sa transcription écrite (au mot à mot), vous soit remise.

Il peut être utile de raconter à un ami ou à un voisin, immédiatement après l'entretien, ce que vous ressentez et lui dire si quelque chose s'est mal passé. Faites une liste des choses qui, selon vous, ne se sont pas bien déroulées ou que vous avez oublié de mentionner.

Si vous avez un avocat, vous devez le rencontrer aussitôt que possible après votre entretien. Dites-lui si quelque chose s'est mal passé. Il peut rédiger une déclaration à ce sujet qu'il soumettra au Bureau de l'intérieur.

Vous recevrez la décision du bureau de l'Intérieur quant à votre demande d'asile à l'issue de cet entretien. La décision peut vous être envoyée très rapidement (sous quelques semaines), mais il est fort probable que vous attendiez plusieurs mois avant de la recevoir.